



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB13/22

Objet

Subvention complémentaire
au Dole Triathlon
Aquavélo-pode pour
l'organisation du triathlon de
Dole en 2022

Bureau communautaire
24 mars 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de la convocation : 18 mars 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : S. Calinon, J.B Gagnoux, N. Jeannet, I. Mangin.

Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

Dans le cadre de son soutien aux clubs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est sollicitée par le Dole Triathlon Aquavélo-pode pour une subvention complémentaire concernant l'organisation du triathlon de Dole le 31 juillet 2022.

Pour mémoire, une subvention d'un montant de 2 000 euros a été accordée au club par délibération n° GD132/21 du 16 décembre 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** une subvention complémentaire de 600 euros (six-cents euros) au Dole Triathlon Aquavélo-pode pour l'organisation du triathlon de Dole le 31 juillet 2022,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 24 mars 2022,
Le Président,

